



PROCES-VERBAL N° 14

Commission Régionale Contrôle Mutations.

SAISON 2025 – 2026.

Réunion du : jeudi 06 novembre 2025

Présidence : M. Antoine ROMBALDI

Présent (s) : MM Jean-François BERNARDI et Jean-François GIANNETTINI

Absent(s) :

Excusée :

Assiste(nt) :

**CAS DU JOUEUR BAMBA TALL (U 16) de l'E.C. BASTIA SUD
au F.C. LUPINU (Ligue Corse de Football) :
OPPOSITION A CHANGEMENT DE CLUB.**

La Commission jugeant en premier ressort :

Considérant que le club quitté n'a pas répondu à notre demande dans les délais impartis.

En conséquence, la Commission enlève l'opposition et demande au F.C. LUPINU de poursuivre la procédure de demande de licence pour le joueur BAMBA TALL (U16).

Elle transmet le dossier au service des licences de la Ligue Corse de Football pour application de cette décision, ainsi qu'au club de l'E.C. BASTIA SUD pour information